

Sensibilisation au patrimoine naturel

L'animateur sensibilise également le grand public, les acteurs socio-économiques et les élus aux enjeux Natura 2000 et au patrimoine naturel présent sur le site.

Cela prend diverses formes :

- des animations : inaugurations, évènements, ateliers pour les scolaires, sorties découverte...
- des supports de communication : exposition mobile à emprunter à titre gratuit, lettres d'information, plaquettes, posters...
- de la communication numérique : site Internet, Facebook,
- de l'information : formations des élus et professionnels...

N'hésitez pas à nous solliciter !



Une mission d'amélioration des connaissances

L'animateur doit également faire un suivi écologique du site et améliorer les connaissances afin de mieux cibler les actions et de préserver le patrimoine naturel présent sur le site.



Exemple : Inventaire des chauves-souris

En partenariat avec la Communauté de communes des Grands Lacs, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, le CPIE Seignanx Adour et la Réserve Naturelle de l'Etang Noir, un inventaire participatif des chauves-souris qui élisent domicile dans les greniers ou derrière les volets des maisons, dans les églises et autres bâtiments, va être mené en 2020-21 sur les communes du littoral aquitain.

Des équipes de bénévoles iront prospecter les bâtiments des communes ou les combles des propriétaires qui le souhaitent pour tenter d'y découvrir ces reines de la nuit !

Vous êtes propriétaire d'une lagune et vous souhaiteriez la restaurer ? Pour des conseils, une aide financière, un inventaire sur la faune et la flore, contactez le gestionnaire du site Natura 2000 du Marensin :

Association Landes Nature, Cité Galliane, 40 005 Mont-de-Marsan
marine.hediard@landes.chambagri.fr 05 58 85 44 21



Pour des informations complémentaires concernant Natura 2000 dans les Landes, consultez notre site Internet <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr> et notre page Facebook @LandesNature



Sites Natura 2000 du Marensin
Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe
Zones humides de l'étang de Léon
Zones humides de l'arrière dune du Marensin
Zones humides de Moliets, la Prade et Moïsan



La Gazette du Marensin

N°3 - Mars 2020



Lettre d'information des sites Natura 2000 du Marensin

Petit rappel sur le dispositif Natura 2000

Vous entendez sûrement parler de Natura 2000 autour de vous ... « On ne peut pas construire à cause de Natura 2000 » ou bien « C'est Natura 2000 ici alors on ne peut rien faire » ou encore « Il a coupé la forêt et Natura 2000 n'a rien fait pour l'en empêcher, à quoi ça sert ? »... Mais qui est donc ce Natura 2000 qui empêche de faire des choses et laisse en faire d'autres ?

Natura 2000 n'est pas une personne, une administration ou une réglementation. C'est un réseau de sites européens créé pour préserver la biodiversité. Chaque état de l'Union dont la France a classé une partie de son territoire en site Natura 2000. Dans les Landes, il y en a 32 pour 188 850 ha. Et près de chez vous, il y a les **sites des zones humides du Marensin**.

« C'est bien beau d'avoir classé une partie du territoire mais **qu'est-ce qui se passe dans ces sites ?** »

L'objectif est de préserver voire de restaurer la biodiversité. C'est même un engagement des états. Chaque pays a le choix de la méthode tant que ça marche ! La France a choisi de NE PAS TOUT réglementer et de se baser sur le volontariat. Ce n'est pas comme une réserve nationale qui a un règlement bien clair. Dans un site Natura 2000, les propriétaires, exploitants, usagers ont le choix de s'impliquer ou non dans la réussite de l'objectif.

« **Comment s'impliquer ?** Qu'est-ce que cela va m'amener comme contraintes ? Qu'est-ce que j'y gagne ?

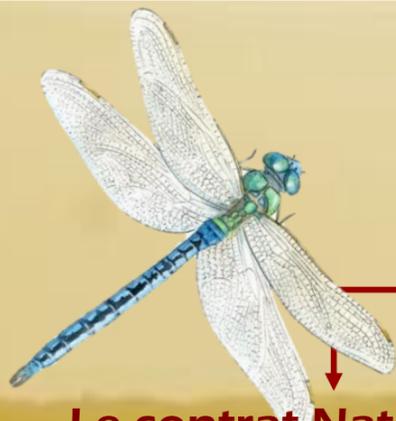
Et puis, d'abord pour préserver quoi ? »

Avant de répondre aux questions page suivante, il faut effectivement savoir ce qui doit être préservé et comment ? La France a choisi de doter chaque site d'un plan de gestion appelé DOCument d'Objectifs ou DOCOB. C'est un diagnostic écologique (état des lieux de la végétation et des espèces) et un diagnostic socio-économique. L'analyse de ces deux documents permet de se donner des objectifs de préservation et de se doter d'un catalogue d'actions. Un animateur est en charge de mettre en œuvre tout ça et...

...et de convaincre du coup !

Convaincre de la nécessité de préserver le patrimoine naturel commun n'est pas difficile car le plus souvent, tout le monde est d'accord. Le plus difficile est de trouver l'équilibre entre la préservation, l'économie locale et les usages. Des outils, présentés ci-après, sont disponibles pour concrétiser son engagement ou compenser une perte financière due à un changement de pratiques : contrats et charte Natura 2000, mesures Agri-Environnementales... Cependant, quelquefois, un échange de connaissances ou de point de vue sur un milieu suffit pour améliorer les choses.





Natura 2000 en actions : chacun sa formule !

1^{ère} condition : être propriétaire ou ayant droit (exploitant) de parcelles situées dans le périmètre du site Natura 2000

Contactez nous pour voir ce que l'on peut vous proposer au 05.58.85.44.21

Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (ou plus)

Le contrat Natura 2000

Pour les propriétaires ou ayants droit

Parcelles non agricoles

Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé ou d'une espèce qui nécessite souvent un investissement conséquent : débroussaillage, restauration de zone humide, mise en défens, etc.

Sélection d'actions parmi une liste de mesures
Remboursement à 100 % des frais avancés (80 % pour les collectivités)
Financés par des fonds européens et de l'Etat, sur frais réels ou forfait

+ Toutes les démarches administratives et techniques sont réalisées avec l'aide de l'animateur.

- Avancement de trésorerie avant remboursement, délai minimal de 2-3 mois
1 seule période de dépôt des contrats par an

Exemple

Un propriétaire de Magescq restaure une lande humide en comblant le fossé de ceinture. L'objectif est de permettre la reprise des espèces végétales de zone humide sur la fougère et la callune. Les travaux ont été réalisés par une entreprise et remboursés intégralement.

Dès la première année, on constate l'augmentation des pieds de Drosera intermédiaire et de Bruyère à 4 angles.



Exemple

Les communes de Léon et de Saint-Julien-en-Born se sont engagées respectivement sur 475 et 493 ha de propriétés communales. Les milieux concernés sont des zones d'eau libre avec des herbiers aquatiques, des landes humides, des boisements alluviaux ou encore des milieux lagunaires.

La charte Natura 2000

Pour les propriétaires et ayants droit

Engagement à la parcelle cadastrale

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains.

C'est un engagement volontaire qui permet de valoriser son engagement dans le dispositif Natura 2000.

Engagement par type de milieux

+ Formalité administrative rapide.
Avantages fiscaux avec une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Ne concerne que certains milieux.
Aucune contrepartie financière exceptée la taxe.
Accord du propriétaire pour les ayants-droits.

Régime d'Evaluation des Incidences

Natura 2000 est basé sur le volontariat mais quand il existe un programme ou projet susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels et les espèces d'un site Natura 2000, il est nécessaire de rédiger une Evaluation d'Incidences.

Ce dossier est proportionné au projet :

- grand projet = grande étude (ex PLUi, stations d'épuration ou grands ouvrages)
- petit projet = évaluation d'incidences simplifiée.

L'animateur ne peut pas rédiger ce dossier à la place du pétitionnaire mais il peut apporter toute information ou tout conseil technique pour appuyer l'élaboration de celui-ci, vous aider à dimensionner votre évaluation et peut vous fournir des données cartographiques nécessaires. Contactez-nous le plus en amont possible pour connaître les enjeux du site et les éléments à votre disposition.

Exemples de projets

PLUi

Sentier de découverte

Vidange ou agrandissement de plans d'eau

Permis de construire ou d'aménager

Passage busé

Défrichement

Curage de cours d'eau

Drainage